

Aviation civile

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER,
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES
ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

Direction générale de l'aviation civile

Direction des services de la navigation aérienne

Décision DSNA/D n° 10-0197 du 21 juillet 2010 modifiant la décision DSNA/D n° 05-0043 du 3 mars 2005 portant organisation interne de la direction des opérations de la direction des services de la navigation aérienne

NOR : DEVA1018322S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur des services de la navigation aérienne,
Vu le décret n° 2005-200 du 28 février 2005 portant création de la direction des services de la navigation aérienne ;
Vu l'arrêté du 11 septembre 2008 modifié portant organisation de la direction des services de la navigation aérienne ;
Vu la décision DSNA/D n° 05-0043 du 3 mars 2005 modifiée portant organisation de la direction des opérations de la DSNA ;
Vu l'avis du comité technique paritaire placé auprès du directeur des services de la navigation aérienne en date du 1^{er} juillet 2010,

Décide :

Article 1^{er}

À l'article 2 de la décision DSNA/D n° 05-0043 du 3 mars 2005 susvisée, les mots : « et d'un responsable du système de management intégré (SMI) » sont supprimés.

Article 2

Le premier alinéa de l'article 3 de la décision DSNA/D n° 05-0043 du 3 mars 2005 susvisée est complété par les mots suivants : « et d'un responsable du système de management intégré (SMI) ».

Article 3

Le directeur des opérations est chargé de l'application de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

Fait à Paris, le 21 juillet 2010.

Le directeur des services de la navigation aérienne,
M. GEORGES